

ports, en un mot, avec l'étranger. Sa solution dépend, à mes yeux, non-seulement d'une organisation intérieure, mais encore du développement de la puissance de la France.

Telles sont les pensées que je serais heureux d'aller propager et défendre à l'Assemblée nationale. Je dis que j'en serais heureux ; je le serais, en effet, et comme citoyen et comme homme ; comme citoyen, par amour pour mon pays ; comme homme, parce que j'entrerais dans une carrière à laquelle ma famille a fourni des noms que la Patrie n'oubliera pas. Je suis l'aîné des neveux de Mounier, député du Dauphiné, en 1789, à l'Assemblée nationale.

Paris, le 1^{er} juin 1848.

CHARLES DE MASSAS,

Employé des douanes, membre de la Société des gens de lettres.

Ce que je ferais si je conspirais contre la République.

Si j'étais hostile à la République, si, agent de quelque prétendant monarchique ou de quelque ennemi étranger, j'avais accepté la mission de conspirer contre elle, je commencerais par étudier le germe fatal qu'elle doit, comme tout ce qui vit sur la terre, porter dans son sein, et, après avoir découvert ce germe, je m'ingénierais à en développer les influences morbides.

Dans notre jeune République, cet élément de ruine n'est pas difficile à rencontrer. C'est incontestablement la peur, la peur inspirée par certains actes de notre ancienne République, par les souvenirs de la République de 1793. Certain de ce fait, voici d'après quel plan je réglerais ma conduite :

Je me dirais : la République ancienne a attaché à certains noms de sanglants souvenirs. Agissons de telle sorte que ces noms reparassent et retentissent dans tous les rangs de la République nouvelle. Faisons que des voix sonores les rappellent, qu'elles en frappent à chaque heure toute maison, toute mesure, tout palais ; qu'enfin on ne puisse faire un pas sans les entendre. Il existe, sans contredit et en grand nombre, des Républicains honnêtes, mais ardents ; parlons-leur, car ceux-là sont les plus faciles à égarer ; parlons-leur et prouvons qu'il y a un intérêt puissant, une pres que condition de salut public, à placer en tête de vingt journaux, à inscrire sur la porte de vastes clubs, ces noms sinistres, ces noms qui, durant le règne de la Terreur, ont conquis une célébrité si redoutable. Une fois ce point obtenu, viennent les protestations du pouvoir, les décrets de fraternité et de clémence, les lois d'abolition de la peine de mort ! La peur est aveugle et sourde. L'image de 93 sera plus éloquente que tous les démentis ; elle ne permettra ni réflexion ni répit, et, placé sous un invisible glaive, chaque citoyen cherchera en vain son repos perdu, son calme d'autrefois.

Ce n'est pas tout. Quelle révolution s'est opérée sans qu'à sa suite n'éclatassent quelques émeutes ? Une émeute donc viendra, et au besoin on tentera de l'aider à venir. Si facile, si prompt qu'en soit la répression, j'en grossirai et les causes et les effets. Si les projets des révoltés ne sont pas assez riches d'épouvante, je doublerai la dose. Si j'y rencontre la menace, je l'appuierai par une commande de cent guillotines ; s'ils traitent de quelques rêves communistes, j'y mêlerai tout un complot d'assassinat, d'incendie, de pillage. Vainement on me dira que ni le peuple de 1830, ni celui de 1848, ne méritent de tels outrages ; je répondrai que le peuple est faible, et que, de bon qu'il fut toujours, il a pu devenir mauvais. Et ce n'est pas, Dieu m'en garde, ce n'est pas vers l'autorité seule que je dirigerai ces choses ; les tribunaux sont, de leur nature, cauteleux et discrets, et devant eux la vérité se fait jour. Je dirigerai ces choses vers cette presse qui, avide surtout de fructueux scandales, dotée de mille voix, toutes impa-

tientes de clamer, s'empressera de les accueillir sans s'inquiéter du mal qu'elles pourront faire à la République et au pays. — Viennent alors, viennent encore les prédications rassurantes, les paroles fraternelles : vains efforts ! toute la France aura appris qu'il existe dans son sein un parti d'incendiaires, une école de guillotineurs, et le citoyen le plus paisible, si désireux de repos qu'il soit, se sentira troublé, tiendra ses armes prêtes, et jusque sur son lit fabriquera des cartouches.

Et quand ainsi j'aurais semé la peur, je me rappellerais que le trouble et le dépit sont aussi d'excellents moyens. Une police à moi, opposée à la véritable police, s'en irait disant : là dans une plaine, là sur un coteau, là contre une forteresse, vingt mille, cent mille émeutiers se rassemblent, et si quelque importun murmurait un démenti, je lui appliquerais soudain l'épithète d'anarchiste. Et bientôt le tambour battrait, la garde marcherait, les baïonnettes reluiraient, et des voix partout diraient : mon Dieu ! quand finira donc cette République !

Voilà ce que je ferais si j'étais un ennemi de la République ; mais je suis très loin d'en être un, et voilà pourquoi j'ai écrit ces lignes. Rappeler les secrets de ses adversaires, c'est toujours les déjouer. M.

Coup-d'œil sur l'Histoire contemporaine.

C'est surtout devant un gouvernement qui se fonde qu'il importe de placer le miroir du passé. Donnons donc un regard à notre histoire contemporaine.

Une Révolution fut inévitable en France à partir du jour où la loi humaine, se mettant d'accord avec la loi divine, proclama l'égalité des hommes devant la loi. A l'instant où ce principe, si longtemps combattu, passa dans les dogmes populaires, tout ce qui tenait à l'antique édifice féodal s'écroula. Vainement le malheureux Louis XVI voulut se mettre à l'unisson de son peuple et diriger lui-même la transformation sociale ; dans la balance où son sort fut agité, tomba bientôt, de tout son poids, le souvenir des anciens jours. Coupable de ses ancêtres, il succomba sous les colères amoncelées par des siècles de despotisme.

En succédant à la monarchie, la république de 1793 ne sut pas se préserver des excès reprochés au régime du bon plaisir. Non, sa liberté ne fut pas la véritable liberté ; non, sa sanglante Thémis ne fut pas la véritable justice. Elle en fut punie par un châtement qui ne doit pas être oublié. Elle se dévora elle-même et finit par s'entourer d'une si repoussante terreur, qu'aujourd'hui encore, après plus d'un demi-siècle, tout ciel, quelque assombri qu'il soit, semble préférable au sinistre éclat qu'elle répandit sur le monde.

Ce n'est pas la gloire, mais bien l'abus de la gloire qui fit la ruine de l'Empire. Si, s'arrêtant dans ses conquêtes et limitant l'apogée de sa puissance au consulat, Napoléon eut appliqué son génie régulateur, au maintien et au développement des institutions de la liberté, s'il n'eût échangé sa toge consulaire contre le brûlant manteau monarchique, ce n'est pas de Sainte-Hélène que nous aurions vu revenir ses cendres.

La lassitude de la France fit pendant quinze ans la principale force de la restauration. La restauration se méprit sur le caractère et la durée de cette lassitude. Elle crut mort le lion endormi, et, après avoir fondé un ordre politique qui semblait présenter des garanties de stabilité, elle périt pour avoir renié son œuvre et voulu faire rentrer sous le joug de son enfance, un peuple qui avait connu la liberté.

Quand on passe aujourd'hui, devant ces sombres Tuileries où trônait naguère la dynastie d'Orléans, quand on songe à la magnifique carrière que cette famille, à son début, avait trouvée ouverte devant elle, on a peine à ne pas se dire : Comment elle aussi est-elle tombée ? La Pologne, la

Revient blanchir les os épars au cimetière,
Tel qu'un spectre sorti de la nuit des tombeaux,
Se lève, et, vous montrant ces funèbres lambeaux,
Évoque du milieu des éternels abîmes
Le siècle qui n'est plus, son glaive et ses victimes.
Laurencie à vos pieds, Héraclite chrétien,
Redouble de ses pleurs le cours quotidien.
Que vous faut-il encore ? Un seul moyen nous reste ;
La raison le proscrit : il est chanceux, funeste.
Il pèut aux quolibets d'un peuple révolté,
Du roi que nous servons livrer la majesté.
Mais qu'importe, après tout ? De glorieux ministres
Doivent-ils, succombant sous des craintes sinistres,
Timidement assis sur le char de l'Etat,
Reculer à l'aspect d'un utile attentat !
Le sort en est jeté. Ceint du beau diadème,
Dans la lice descend le monarque lui-même.
A son peuple surpris, montrant ses blancs cheveux,
Il ose prononcer l'absolu : *Je le veux !*
Il parle en maître, hélas ! et sa noble parole,
Cette voix qui punit, récompense ou console,

En touchant votre oreille, et s'engouffre et se perd
Comme le son qui tombe au milieu du désert ;
Et quand le jour arrive où l'urne des colléges
S'ouvre pour recevoir vos arrêts sacrilèges,
Malgré l'autel, le trône, et nous et nos amis,
Des deux cent vingt-et-un les noms sont revomis !

« Venez, soldats, venez en foule ;
» Que le dernier coup soit porté ;
» Venez, et qu'à nos pieds s'écroule
» Le temple de la Liberté !
» Assez long-temps notre indolence
» De la populaire insolence
» A subi les âpres sifflets ;
» Que cette France qui nous brave
» Ne soit plus qu'un muet esclave
» Tremblant au seuil de nos palais !

« O jour cent fois affreux, jour d'horrible mémoire,
Qu'il faudrait à jamais effacer de l'histoire,
Jour où, de toutes parts, vinrent fondre sur nous
Les votes écrasants de ce peuple en courroux,
Comment songer à toi, sans qu'un cri de vengeance
Ne fasse dans nos cœurs expirer l'indulgence !

* Le *Drapeau blanc*, l'un des organes les plus furibonds de l'opinion ultraroyaliste, était rédigé par M. Martinville. — M.M. de Genoude et Laurencie dirigeaient, l'un la *Gazette de France*, l'autre la *Quotidienne*.

Belgique, l'Italie, l'Égypte, abandonnées ou dédaignées, alors qu'elles invoquaient l'appui de la France, répondent à cette question. Comme la restauration, la dynastie d'Orléans se trompa sur le véritable esprit sur les véritables intérêts de la France. Elle crut avoir tout fait en maintenant la paix, en accordant beaucoup aux intérêts matériels; elle est tombée sous les atteintes qu'elle avait laissé porter à l'honneur national. M.

DEUX HOMMES D'ÉTAT. — M. THIERS ET M. GUIZOT.

Il existait naguère en France deux hommes dont le retour presque périodique au pouvoir devenait sinon une nécessité, du moins une habitude. Entre ces deux hommes existaient des analogies puis, et en plus grand nombre, des dissidences. L'un est M. Thiers, l'autre M. Guizot. Ils ont fait assez de bruit l'un et l'autre pour qu'un parallèle que j'établissais entre eux, le 4 novembre 1840, dans une revue dont j'étais, au Havre, le rédacteur en chef, ne soit pas aujourd'hui sans intérêt.

« Les débuts de M. Guizot dans la carrière politique présentent, tout d'abord, le caractère d'un dévouement profond à un pouvoir royal. Quelque angoisse qu'en puisse ressentir son cœur français, c'est à Gand qu'il se trouve pendant les cent jours. Quelque douleur qui en résulte pour son cœur d'homme, c'est du sein des cours prévotales que, pour lui, s'élève une première célébrité. Délaissé malgré cela par la Restauration, il prête à l'opposition nationale, qui devient de jour en jour plus redoutable, l'appui de son merveilleux talent. Toutefois son alliance avec la démocratie, assez ferme pour se faire pardonner par elle, ses premiers actes en faveur de la royauté, n'est cependant pas tellement hostile que la royauté puisse désapprendre ce dont il est capable contre la démocratie. En un mot, un appui sans bornes au principe monarchique n'est, de sa part, qu'une déduction logique et naturelle de ses antécédents; un rapprochement avec la démocratie, qu'une exception toute accidentelle.

« Autre chose sont les débuts de M. Thiers; c'est dans les rangs de la presse démocratique que M. Thiers se fait connaître, qu'il grandit, qu'il devient puissant. Jeune encore, quand éclate la révolution de juillet, il comprend d'un coup-d'œil à quelle élévation son talent peut le porter; mais cette révolution a recréé un trône, et pour atteindre à la hauteur qu'il rêve, M. Thiers sent fort bien qu'il lui faut la confiance de ce trône. Finir par où M. Guizot a commencé devient donc pour lui la condition de sa grandeur. Malheureusement il n'est donné à personne de se soustraire complètement à ses antécédents, et quels que soient les gages que M. Thiers présente au principe monarchique, encore est-il qu'un retour complet vers la démocratie n'aurait, de sa part, rien d'illogique, rien d'innaturel.

« De cette différence dans les points de départ de ces deux hommes d'Etat résultent, quand ils se succèdent au pouvoir, certains effets très dignes de l'attention de l'observateur. S'agit-il de se prémunir contre des empiètements populaires, d'inspirer un salutaire effroi, d'entourer de nouveaux éclairs le siège de nos dieux mortels, c'est M. Guizot qui commence, et sa voix grave, son geste décisif comme le glaive, sa parole qui ne meurt qu'au fond d'un abîme, ont bientôt fait passer dans toutes les âmes la justification des plus acerbes mesures. Seulement, quand, après cet orage de craintes, il convient de rendre à la pensée publique quelque peu de sérénité, quand il faut laisser entrevoir à la presse, au pays, que les terribles lois votées ne frapperont pas tout ce qu'elles menacent, alors M. Guizot s'éclipse et M. Thiers paraît, et la démocratie qu'irritait l'aspect de tant de foudres légales s'apaise, rassurée par l'origine populaire du ministre qui les tient. S'agit-il d'une de ces résolutions dangereuses qu'un peuple jaloux de sa liberté peut interpréter dans un sens de domination tyrannique, d'une

enceinte de forteresses autour du grand Paris, d'une de ces mesures enfin qui comportent une révolution subite si celui qui les entreprend ne possède pas la foi du peuple, alors c'est M. Thiers qui commence, et sa phrase pénétrante et claire comme un rayon de juillet, sa voix qui flatte si doucement la fierté nationale, démontrent bientôt au lion populaire que c'est un abri protecteur et non une cage qu'on lui fait. Seulement, quand des millions ont été engagés, quand les travaux ont atteint un degré suffisant d'étendue, quand enfin le lion paraît résigné, alors M. Thiers s'efface et c'est M. Guizot qui reparaît.»

— Les événements ce semble, ont pleinement répondu à ce que leurs premiers pas dans la carrière, présageaient à ces deux hommes d'Etat. Inexorablement lié à la monarchie par l'impopularité de ses antécédents, M. Guizot a suivi dans l'exil la royauté déchu; protégé par la popularité de ses débuts, M. Thiers, en dépit de ses dévouements parfois très vifs pour la royauté, est resté en France et se porte candidat pour l'Assemblée nationale. Tous les deux adoraient le pouvoir; mais M. Guizot ne pouvait le tenir que de la monarchie. Je ne crois pas me tromper en affirmant que M. Thiers l'accepterait très volontiers de la part de la République.

M.

REVUE GÉNÉRALE.

La guerre continue en Italie sans avantages décisifs d'aucun côté. Si elle se prolonge, la balance, on le craint, penchera en faveur de l'Autriche. — L'Assemblée nationale a annoncé l'affranchissement de l'Italie. Aujourd'hui, pour tenir parole, trente mille hommes suffiraient. — Si on attend, il en faudra cent mille.

Vienne a cessé de pleurer son empereur. Après le départ de ce souverain une nouvelle lutte a été engagée par les troupes contre le peuple. On dirait que le monarque ne s'est éloigné que pour ne plus assister au combat. L'avantage est resté à la population viennoise, mais l'armée se renforce et l'avenir devient sombre.

D'autres luttes se sont engagées dans diverses villes d'Allemagne. — Partout la liberté fait des efforts contre le despotisme. La France voit tout cela et reste immobile! Que de regrets nous nous préparons, mon Dieu!

A Paris, rappel, rassemblements, baïonnettes étincelantes au soleil, voilà ce que nous avons vu au commencement de la semaine, et tout cela à propos de M. Emile Thomas que l'on paraît avoir traité comme un enfant prodige. On craignait les Ateliers nationaux qui s'intéressait peu au citoyen Emile Thomas. Vers les derniers jours, la mise en accusation du Représentant du Peuple, Louis Blanc, a répandu la tristesse et l'inquiétude. On lui reproche d'avoir flatté le lion populaire le jour où il s'élançait vers l'Assemblée nationale. Que serait-il advenu si, au lieu d'être calmé, il eût été bravé et irrité?

Nous terminons cette revue sous une impression pénible. Durant deux mois, après la chute du pouvoir royal, Paris a été maintenu calme par une police inaperçue, par de miraculeux prodiges de dévouement de la part de tous les membres du gouvernement provisoire dont M. Louis Blanc faisait partie. Parce qu'il s'est trouvé des insensés, coupables un jour d'un injustifiable attentat, faut-il donc tenir en suspicion tous les hommes qui, pendant le plus grand péril qui ait jamais menacé le pays, ont maintenu, sauvé l'édifice social de la France?

Port du Havre.

Le fragment que je vais citer sert de préface à mon histoire des projets pour l'agrandissement du Havre et la défense de l'embouchure de la Seine. Bien que cet ouvrage ait paru, en 1846, dans les circonstances où nous nous trouvons, le rappel de cette grave question ne sera pas sans intérêt pour la France.

Vers l'an 1300, une digue, formée par ces pierres dont l'Océan se sert,

(*) Chez Dumaine, libraire, rue et passage Dauphine, 36.

Ravi par un triomphe aux douceurs du sommeil,
Polignac, avant l'aube, assemble le conseil.
« Amis, dit-il soudain, amis, bonne espérance!
» Alger est pris, Alger va nous livrer la France.
» L'avenir, désormais, cesse d'être incertain :
» Dieu, le dieu des combats s'est fait ultramontain.
» Victoire ! amis ; bientôt la lance féodale
» Abattra les rhéteurs de la gent libérale,
Et nous rendra ces temps de gloire et de loisir
» Où ce peuple tremblait sous NOTRE BON PLAISIR ! »
Il a dit, et nos preux, d'une voix héroïque
Du brillant *Te Deum* entonnant le cantique,
Trois fois bénissent Dieu qui choisit Charles-Dix
Pour leur faire ici-bas un premier paradis. »

« Cependant un beau ciel, un air doux et limpide,
Livrant à nos regards un passage rapide,
Nous commençons à voir à l'horizon lointain,
Plus sombres sous l'éclat des lueurs du matin,
Se mouvoir les deux bras de ce géant sinistre
Qui, de la destinée implacable ministre,
Messager immobile et prophète sans voix,
Des tumultes du monde instruit si tôt les rois.
L'instant était venu... Nos hymnes triomphales

Expiraient lentement sous les voûtes royales ;
Nous regardions, rendus aux tourments de l'enfer,
Les gestes mesurés de l'oracle de fer.
« Eh bien ! qu'apportes-tu, menaçant télégraphe ?
» Est-ce notre salut ou bien notre épitaphe ?
» Oh ! réponds ! » A ces mots en tremblant prononcés,
Du colosse béant les bras sont abaissés :
Et, comme on voit, du fond d'un mugissant cratère
Jaillir de lourds débris, entrailles de la terre,
Ainsi, droit sur nos fronts tout à coup sont jetés
Les noms, les noms cruels de deux cents députés.
Pas un seul n'est omis. O désespoir ! ô rage !
Moins terrible en sa chute et moins prompt est l'orage.
Encore un ! est-ce tout ? qu'entends-je ? quoi chacun
Redit autour de nous encore un ! encore un !
Que d'angoisse ! O pitié ! d'Haussez en vain s'écrie :
« Non, ce n'est point ainsi qu'a parlé la patrie.
» Le télégraphe ment ! » Rentrant dans son repos,
Le dédaigneux colosse a fermé ses signaux. »

« Oh ! qu'il a bien raison cet adage vulgaire
Qui prétend qu'ici-bas tout, hélas ! dégénère ;
Que nous valons bien moins que n'ont valu les morts ;
Que nos cœurs endurcis se ferment aux remords,

tantôt pour maintenir, tantôt pour détruire, et que l'on nomme galets, s'étendait en cintre à l'embouchure de la Seine, depuis le cap de la Hève jusqu'à Harfleur. Dans l'enceinte protégée par ce rempart, se trouvait une plaine qui, aujourd'hui comme autrefois, est connue sous le nom de plaine de l'Heure. Sur cette plaine existaient des marécages, des critiques profondes, et l'une d'elles, traversant vers son milieu la digue dont je viens de parler et plongeant dans la Seine qui, là déjà, se confond avec la mer, y formait un port qui avait le nom : *Le Port au Hoc*.

La mer, qui bientôt devait combler le port d'Harfleur, ferma celui du Hoc. En arrière du mur de galets, restèrent les eaux qui remplissaient les criques. Soit qu'en fortifiant sur un point le rempart qu'elle avait créé, la mer l'eût affaibli sur un autre; soit qu'une pente naturelle donnât aux eaux captives assez de force pour renverser l'obstacle qui les emprisonnait, toujours est-il qu'au point même de jonction du fleuve et de l'Océan, la digue se rompit et qu'un nouveau refuge s'offrit aux barques des marins.

Vers ce nouveau refuge se portèrent bientôt les anciens habitants non-seulement du port au Hoc, mais encore d'Harfleur, que la mer et la Seine avaient déshérités. Heureux d'y retrouver ce qu'ils avaient perdu, ils y réédifièrent leurs habitations, et donuèrent à la station que venait de leur livrer la nature le nom reconnaissant de *Havre-de-Grâce*.

En 1516, l'amiral Bonnivet reçut de François I^{er} la mission d'explorer les côtes de Normandie pour y choisir l'emplacement d'un port. Déjà celui d'Harfleur n'existait plus. Déjà sa rivière, la Lézarde, au lieu d'y rencontrer la mer, devait, pour la rejoindre, traverser de longues prairies.

L'amiral Bonnivet vit le *Havre-de-Grâce*. Deux avantages lui signalèrent cette position. Ce havre se trouvait à l'embouchure du fleuve de Paris, et, sur toute cette plage, la mer, par suite d'une cause diversement interprétée, gardait son plein pendant deux heures. Ces avantages, il les signala à François I^{er}, et le Havre-de-Grâce devint un port.

Telle fut l'œuvre de la nature; disons celle du travail.

Dès sa fondation, et durant bien des années, le Havre fut plutôt port de guerre que port de commerce. Des flottes royales y furent assemblées; souvent il les soutint par ses corsaires. Ni les sièges, ni les combats, ni les hauts faits, ne manque à son histoire: les premiers Français qui s'établirent dans les Antilles furent des marins havrais. Entrepreneurs, courageux, actifs, et cependant calculateurs, le Havre sut mettre à profit même les mauvais jours; tant que les orages politiques durèrent, il ne forma qu'une famille; il ne contient que des Havrais et garda pure et vive sa nationalité. Un remarquable esprit de suite le dirigea dans ses entreprises comme dans ses projets; ce que les pères avait voulu, les fils; à leur tour, le demandaient. Aussi, dans la guerre comme dans la paix, on le vit croître et prospérer. Vainement on lui donna remparts et citadelle; il fallut reculer les uns et l'on finit par abattre l'autre.

Toutefois, ce n'était point par la guerre qu'il pouvait arriver à la haute fortune à laquelle il est parvenu. Sur le vaste littoral de la France se concentraient, pour la guerre, des ports que la nature avait plus favorisés que le sien. Nul n'avait été aussi bien partagé pour les travaux de la paix. Ce fut donc, quand il devint plutôt port de commerce que port de guerre, que son grand avenir se révéla.

En 1787, ses limites, déjà reculées plusieurs fois, eurent besoin de l'être encore. A cette époque se trouvait au Havre un ingénieur célèbre, M. de Lamblardie. A lui fut dévolu l'honneur de procurer à l'établissement maritime du Havre l'étendue, la belle disposition qu'il présente encore en ce moment. Entre cette ville et le côteau qui l'abrite du côté nord, un assez grand espace existait encore; les remparts furent reportés de ce côté, et M. de Lamblardie put développer les bassins entre le Havre et Ingouville,

qui, au penchant de la hauteur qui porte son nom, s'enrichissait du trop plein de la cité mère. C'était agrandir le Havre en largeur et sans s'éloigner de la mer.

Devant ce vaste plan, on avait dit: en voilà pour des siècles. Cinquante ans après, l'homme qui, aujourd'hui, écrit ces lignes était chargé, par les habitants du Havre, de venir présenter au roi une pétition tendant à obtenir un nouvel agrandissement du Havre et des travaux de défense d'après un système bien différent du système ancien.

Car ce n'était pas seulement en vue des exigences commerciales que désormais un nouveau développement devait être considéré; il fallait qu'une place où se concentraient tant de richesses fût garantie d'un sort pareil à celui de Beyrouth et de Saint-Jean-d'Acre; il fallait qu'elle aussi elle pût se défendre contre les agressions soudaines que la navigation par la vapeur rendait possibles; il fallait que ce qu'elle n'avait pu devenir, alors que la guerre navale n'employait que des bâtiments à voile, des vaisseaux, elle le devint alors que, à l'aide d'une force nouvelle, cette guerre allait mettre en ligne des navires d'autant plus redoutables qu'ils étaient d'un moindre tirant d'eau. Pour elle, pour Rouen, pour Paris, pour la France, il fallait en un mot qu'elle devint port de guerre.

Ainsi, un demi-siècle après le plan d'extension de 1787, après ce plan jugé d'abord suffisant pour des siècles, il y avait lieu de songer pour le Havre à un agrandissement bien autrement considérable, et, malheureusement, en présence de tant et de si graves nécessités, le problème était devenu difficile à résoudre. De voyages en voyages, les remparts étaient venus s'acculer au pied de la côte d'Ingouville, et il fallait ou les y maintenir, et alors s'écarter de la mer et gagner la plaine de l'Heure, ou les remplacer par de nouveaux moyens de défense, et alors créer de nouveaux bassins, un nouveau port sur la mer.

Il en résulta deux systèmes très opposés: l'un signala l'Ouest, où la mer affaiblissant la plage semblait vouloir envahir les fossés de la place, et renouveler l'événement de l'année 1300, c'est-à-dire ouvrir d'elle-même un second port; l'autre désignait l'Est et la plaine de l'Heure, où les bassins existants pouvaient être prolongés en restant sous la dépendance de l'unique entrée de port que le Havre possède, et qu'un sort pareil à celui de l'ancien port au Hoc avait plusieurs fois menacée. Les marins furent pour le premier; ils suivirent les indications de la nature. De puissants intérêts s'inscrivirent pour le second; il offrait des terrains à vendre.

Une lutte vive, et qui, par la gravité du sujet, mérite une attention sérieuse, s'établit entre ces deux systèmes. Elle fut longue, animée, fertile en enseignements, en épisodes, en calculs habiles, en dévouement, défections. — On y vit des ingénieurs faire des projets que le peuple condamna; le peuple créa des plans que les ingénieurs combattirent; la spéculation, toute rayonnante de millions, s'asséoit sous l'un des horizons rivaux, et bientôt des étoiles changer de ciel; un conflit, un chaos et d'opinions et d'intérêts s'interposèrent entre les juges et la cause en litige, et les juges longtemps demeurèrent silencieux; puis enfin, comme si de tout mal devait sortir un bien, on vit l'attention générale se fixer sur le Havre, étudier, comprendre l'importance de cette localité; et la France, livrant à pleines mains ses millions, se dota, au moyen d'une espèce de fusion des deux systèmes qui se combattaient, d'un magnifique établissement maritime que lui enviera l'Angleterre elle-même, mais qui, selon moi, serait bien supérieur encore, si, pour lui, la voix du peuple avait été seule écoutée.

Voilà ce qu'en moins de quatre cents ans, la nature et le travail ont fait d'une misérable crique, humble refuge de pêcheur. CH. DE MASSAS.

Et que si le Seigneur, trop indifférent juge,
Ne vous retrempe encor dans les flots d'un déluge,
Nous entendrons bientôt de ce terrestre lieu
Satan se proclamer le maître et le seul dieu!
De folie ou d'erreur accusant cet augure,
Longtemps notre clémence en repoussa l'injure.
Mais, sous le dernier trait que ce peuple a lancé,
Pour toujours dans nos cœurs l'espoir s'est effacé.
Et que fait-il, tandis qu'en ces nobles demeures,
Réunis en conseil durant de tristes heures,
Sans jamais le trouver, nous cherchons le moyen
De guérir sa démence et de le rendre au bien?
Ce qu'il fait? Il regarde avec un froid silence
Comment aux coups du sort résiste une Excellence,
Et lançant ses arrêts sur nos fronts soucieux,
D'un long *Vive la Charte!* épouvante les cieux.
Oui, le mal est au comble; oui, la tourbe civique
A besoin du tranchant du scalpel politique.
C'est trop souffrir, frappons. Dieu puissant, au secours!
Prête-nous ton tonnerre et rends-nous les beaux jours!

Ils dissient!... Ranimé par ce dernier outrage,
Et s'armant pour punir la main qui le bravait,

Plus nombreux que les flots, plus sombre que l'orage,
Un autre souverain, le peuple se levait.
Au sein du grand Paris, dans un morne silence,
Bientôt, se déployant, roula sa foule immense,
Comme entre des rescifs la bouillonnante mer;
Puis, calme, il attendit que sur sa tête nue
La foudre suspendue
Lançât l'ardent défi de son fatal éclair.

Et l'éclair tout à coup resplendit, et le monde
Frappé dans son repos par un réveil affreux,
Durant trois jours, saisi d'une stupeur profonde,
Vit Paris entouré d'un nuage de feux.
Et quand à ses regards s'entr'ouvrit la tempête,
Il s'aperçut, tremblant, que justice était faite;
Que du peuple vengé seule tonnait la voix,
Et que, premier rayon d'une nouvelle aurore,
La flamme tricolore
Du réveil de la France avertissait les rois.

CHARLES DE MASSAS.